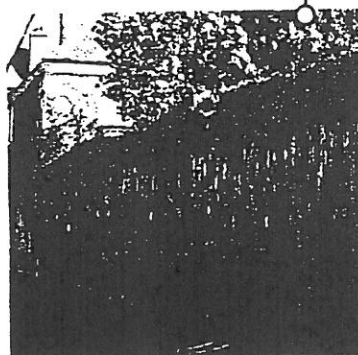
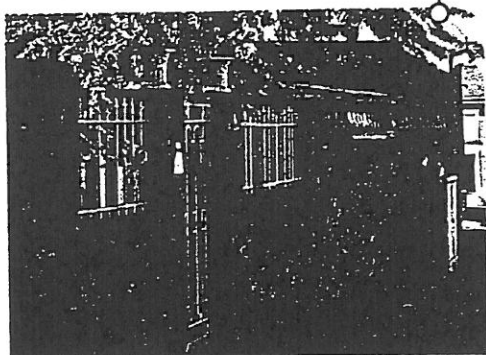
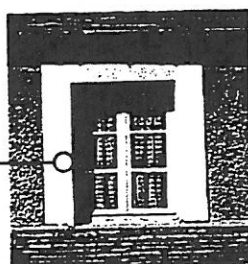


LES DETAILS D'ARCHITECTURE

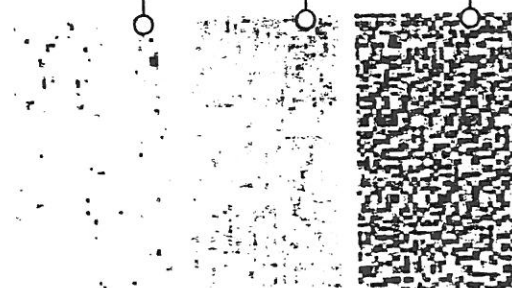
les clôtures



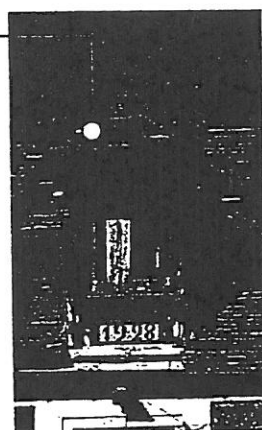
les menuiseries



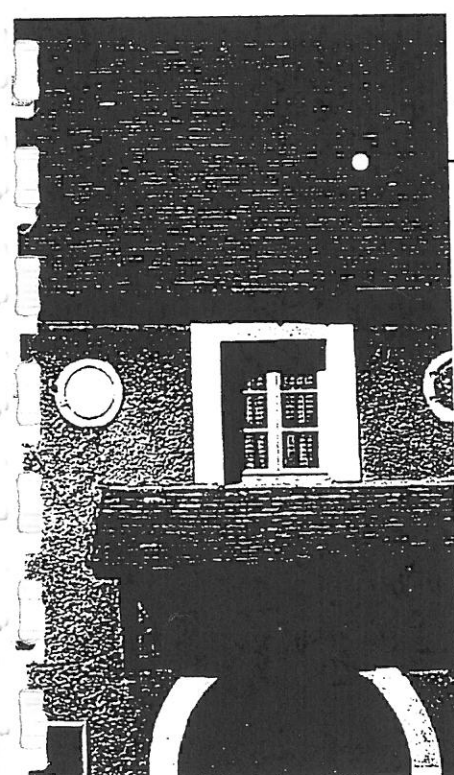
les couleurs



les lucarnes



les toitures

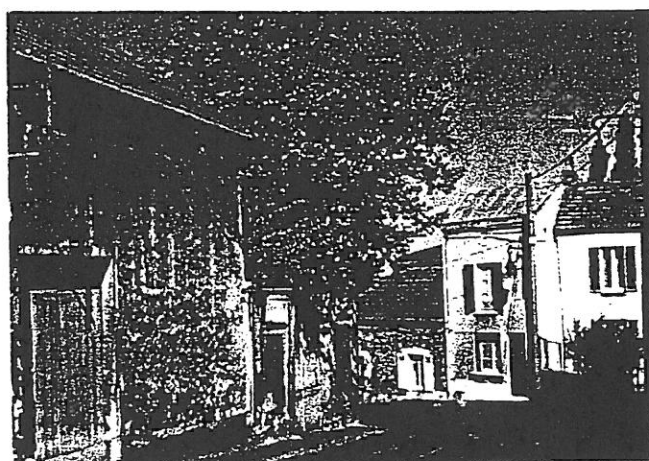


**COMMUNE DE
LONGPONT-SUR-ORGE**

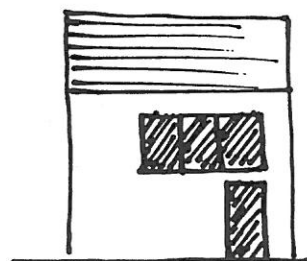
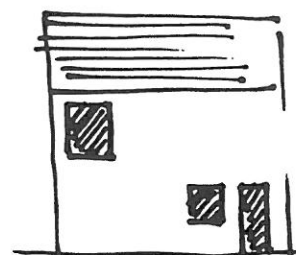
LES ELEMENTS PARTICULIERS

- PERCEMENTS

--> Regroupement ou alignement des ouvertures

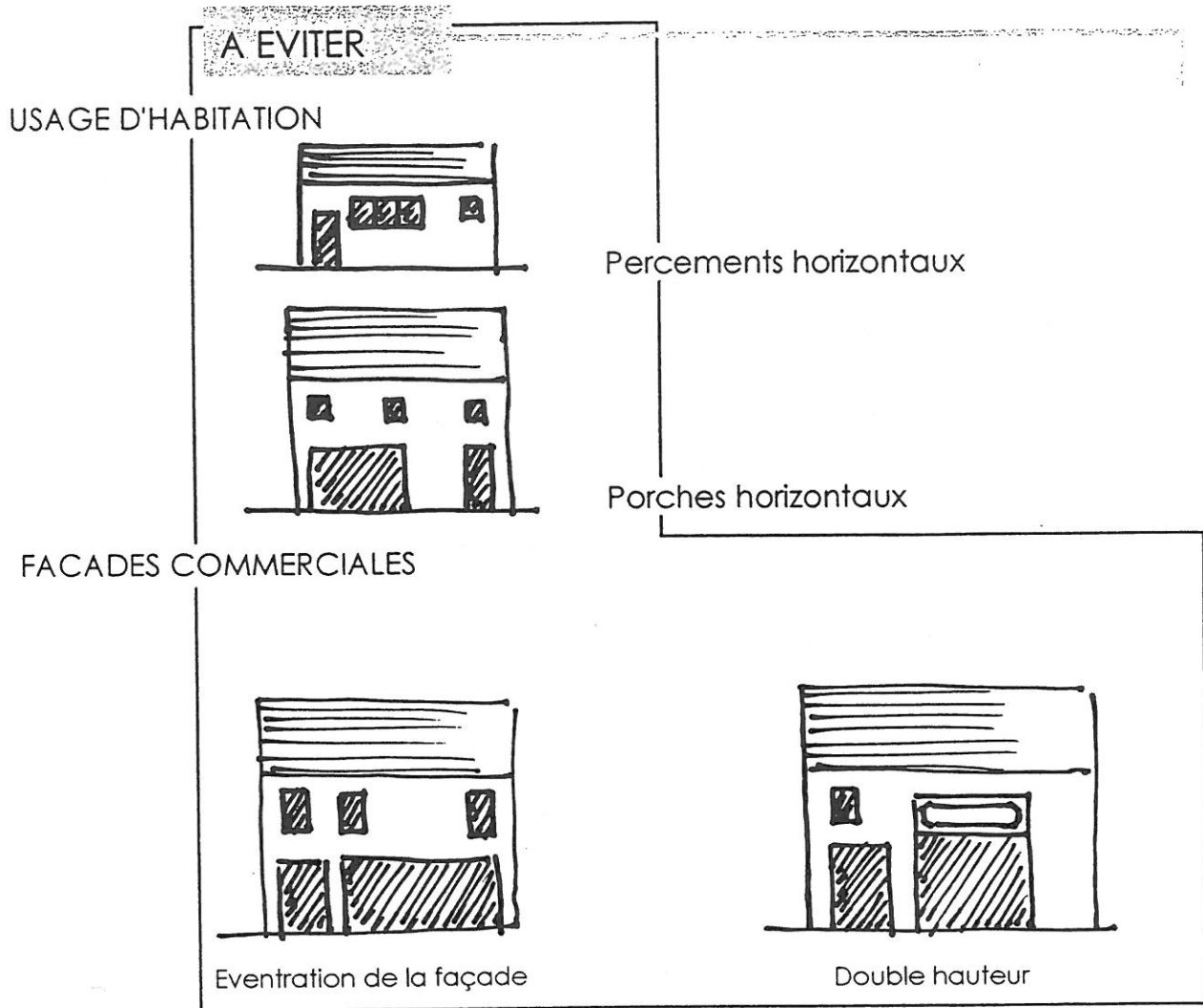


A EVITER



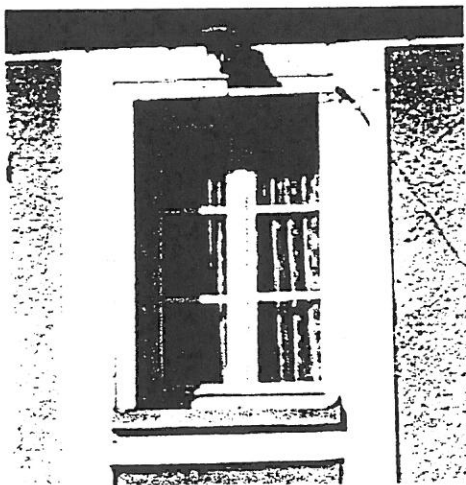
Percements plus hauts que larges

→ Proportion des percements

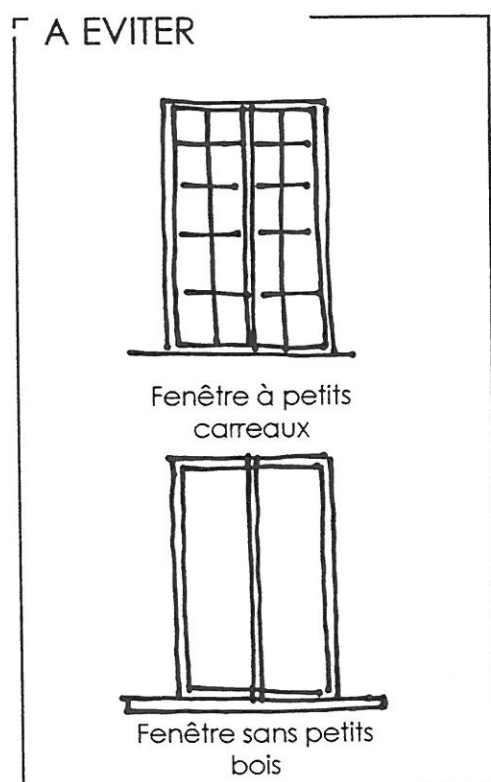


- MENUISERIES

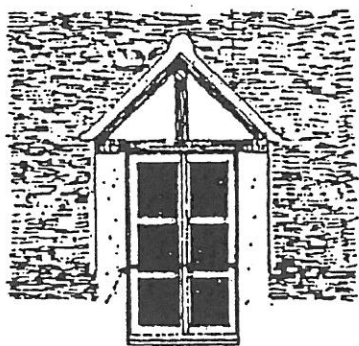
→ Formes harmonieuses



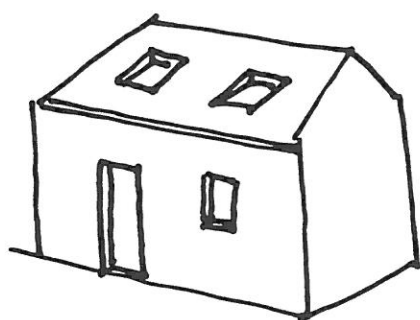
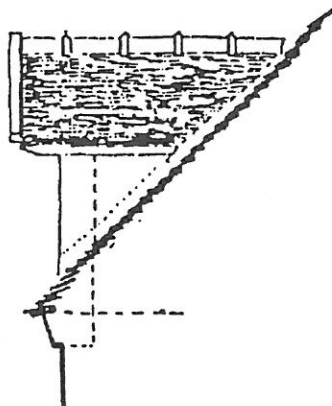
Fenêtre ouvrant
à la française



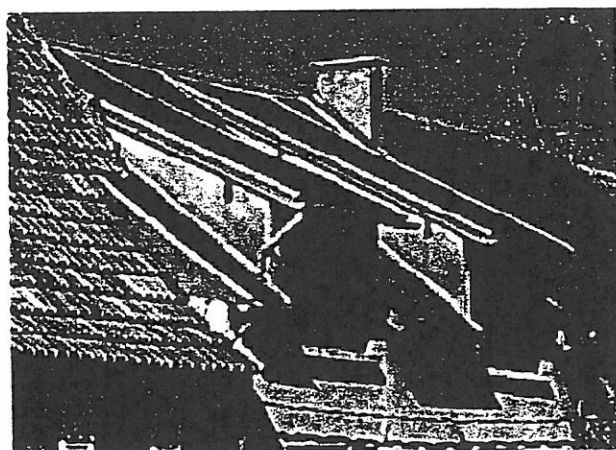
- LUCARNES



Lucarne capucine



Ouverture dans le toit

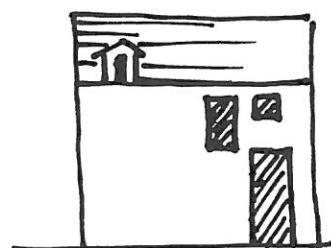


"Chien assis"

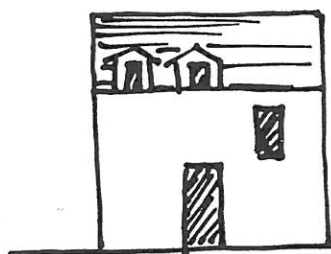
→ Ouvertures en pignon



A EVITER



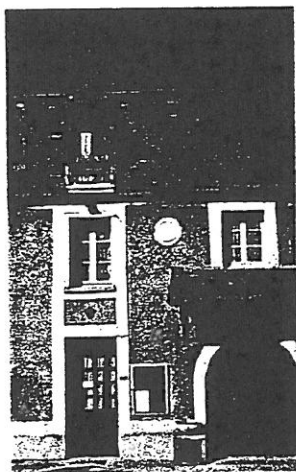
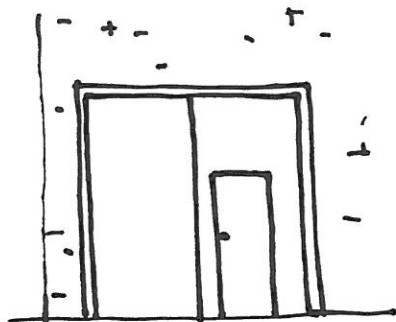
Décalage avec les autres percements



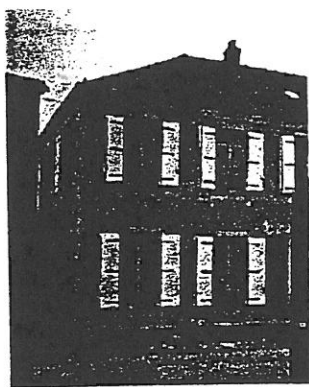
Groupeement de lucarnes

- PORTES COCHERES

Porte pleine avec mouluration



Porte pleine

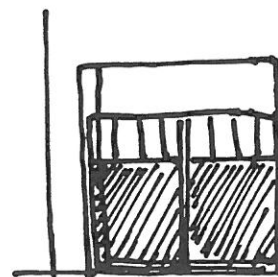


Volets pleins

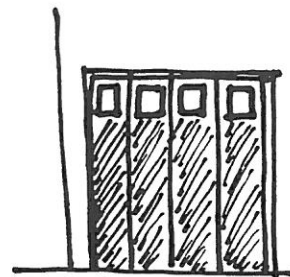


Volets persiennés

A EVITER

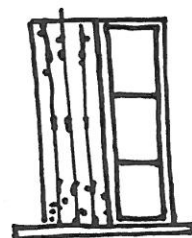


Porte ajourée

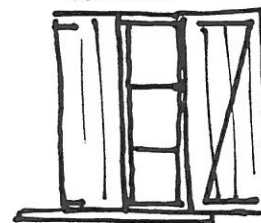


Porte à oculus

A EVITER



Persiennes repliantes en tableau



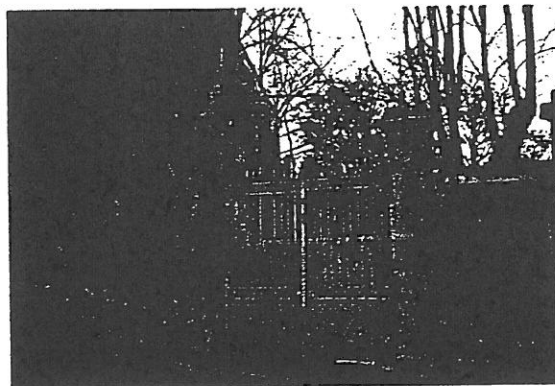
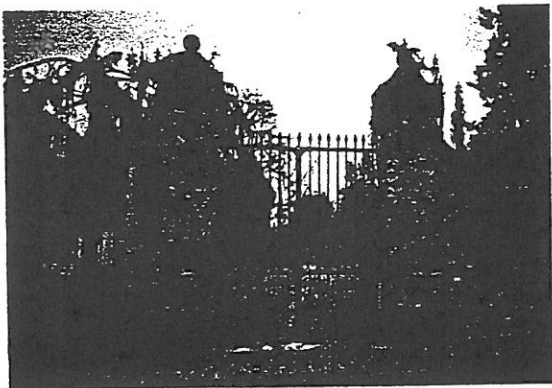
Volets à écharpes



Volets roulants

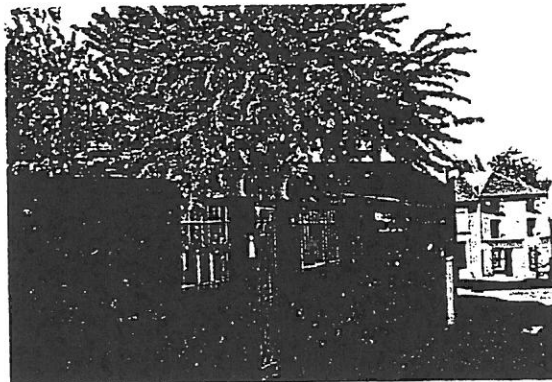
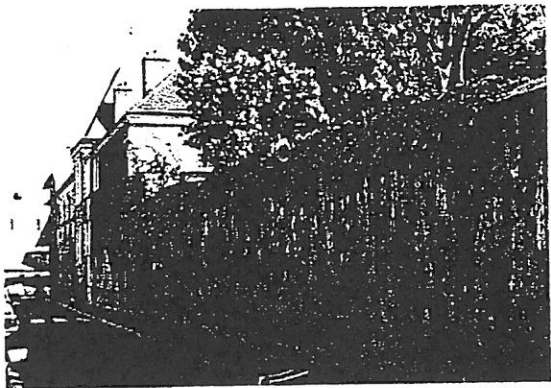
- LES CLOTURES

→ Portails



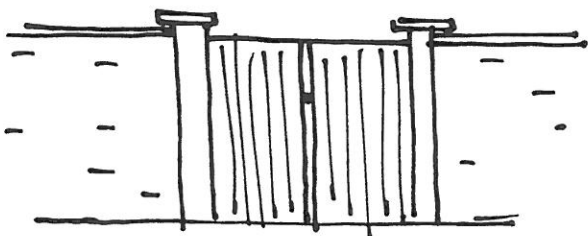
Portes pleines sur toute la hauteur ou serrurerie avec grille en partie haute

→ Murs

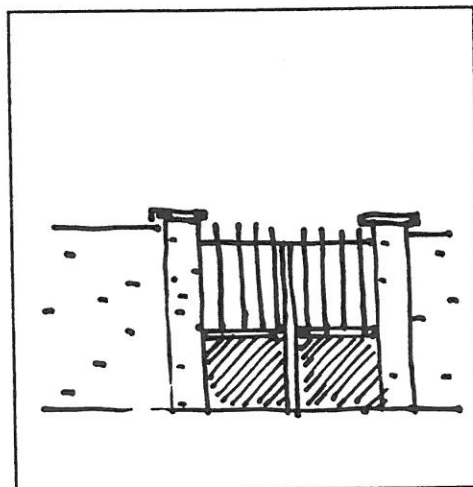


Continuité urbaine avec le bâti ou les murs existants

→ Portes de garages



Bois plein peint



Grille ajourée

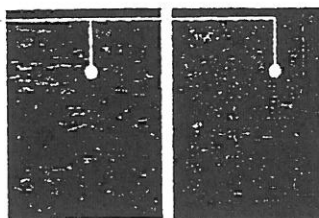
**COMMUNE DE
LONGPONT-SUR-ORGE**

LEXIQUE

LEXIQUE

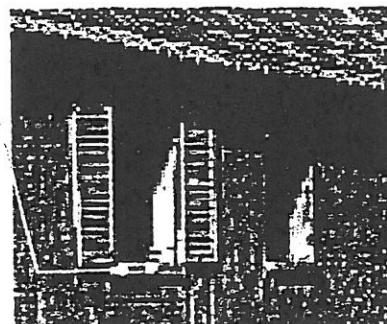
APPAREILLAGE

disposition des joints entre éléments maçonnés apparents (pierres, briques, moellons)



APPUI DE BAIE

élément maçonné situé en partie basse d'une ouverture et en saillie pour éviter les salissures



BANDEAU

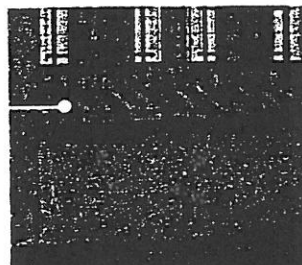
élément maçonné horizontal situé en saillie d'une façade

BARDAGE

revêtement d'un mur réalisé en matériaux de charpente (bois) ou de couverture (tuiles, ardoises)

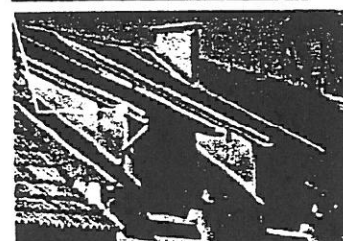
CHAPERON

couronnement d'un mur possédant une ou deux pentes pour l'écoulement des eaux



CHIEN ASSIS

lucarne à un seul versant contraire à la pente générale du toit

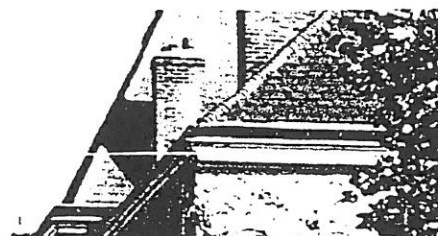


CLOCHETON

élément architectural typique de l'Essonne rurale situé sur un toit, possédant ou non une cloche, et symbolisant l'emplacement du bâtiment principal d'un ensemble de constructions

CORNICHE

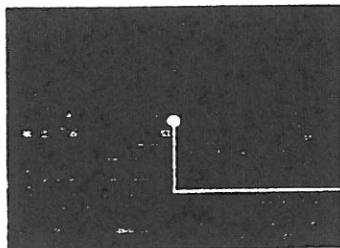
motif d'ornementation situé en partie supérieure d'un élément architectural (baie, façade)



COURONNEMENT

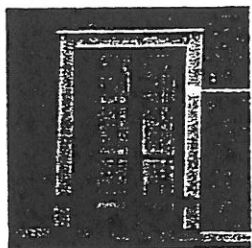
élément en saillie situé en partie haute d'une façade ou d'un mur

LEXIQUE



CRETE

joint réalisé en ciment entre deux tuiles de faitage

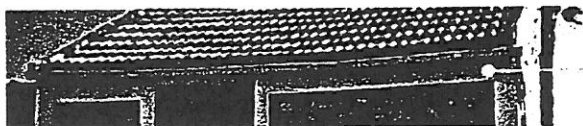


EMBARRURE

joint en ciment permettant le scellement d'une tuile de faitage

ENCADREMENT

élément en saillie entourant une baie sur tous ses côtés

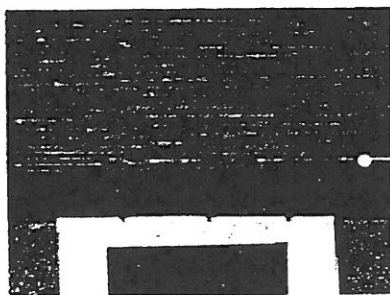


ENTABLEMENT

gros bandeau situé directement sous la toiture

FAITAGE

éléments composant la partie supérieure de la toiture



GOUTTIERE

- pendante : élément recueillant les eaux pluviales de la toiture, fixé en débord par des crochets ou des supports

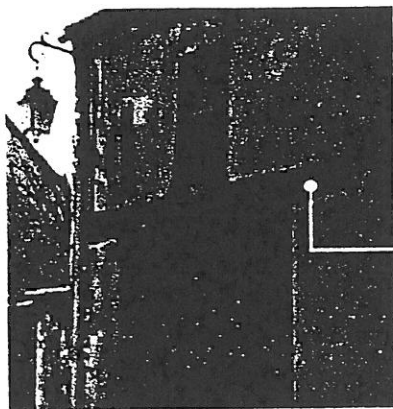
- havraise : élément recueillant les eaux pluviales reposant sur le versant même de la toiture

HOUTEAU

ouverture en forme de triangle pratiquée dans une toiture

JOUEE

partie latérale verticale d'une lucarne



LARMIER

creux en forme de quart de rond ou de demi rond situé en sous face d'un élément pour obliger l'eau à goutter

LINTEAU

ouvrage situé en partie haute d'une ouverture, permettant le report des charges sur les côtés

LUCARNE

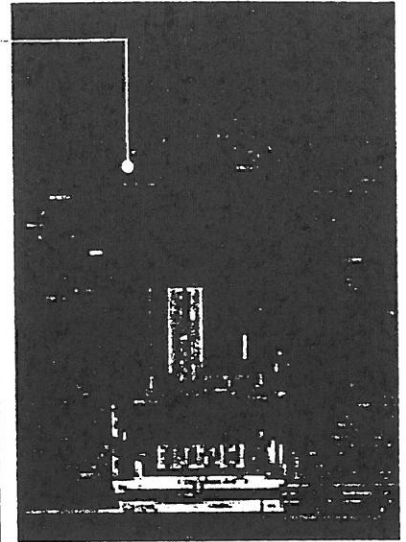
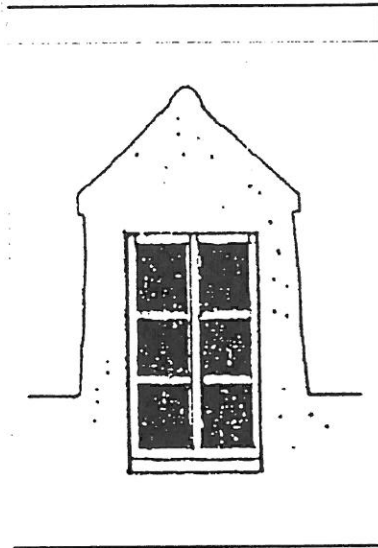
-ensemble particulier d'une toiture éléments réalisant une ouverture.

Formes de la lucarne :

- 1 versant, lucarne cintrée
- 2 versants, lucarne pignon, lucarne à chevelet, lucarne à fronton
- 3 versants, lucarne à croupe ou à capucine

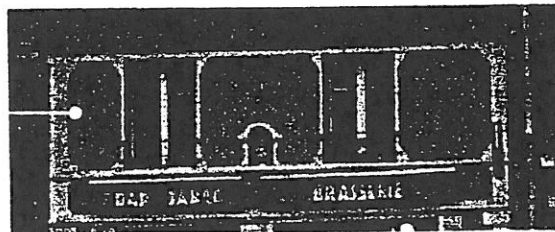
Forme de la lucarne sur la toiture :

- lucarne passante
- lucarne rentrante
- lucarne en surcroît. Cette lucarne descend jusqu'en plancher des combles, les menuiseries de l'ouverture sont constituées généralement d'une porte-fenêtre accompagnée d'un barreaudage.



MODENATURE

-ensemble des éléments d'ornementation architecturale (corniche, appuis, linteaux, encadrements, entablement, moulures...)



MOULURE

-saillie d'un élément d'ornementation architecturale

MUR BAHUT

-mur d'une faible hauteur, ne masquant pas la vue

ORDONNANCE

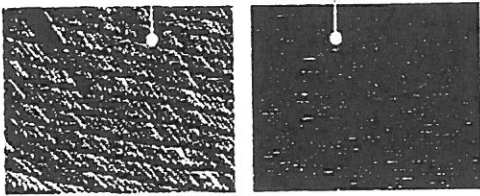
-disposition générale des éléments constituant une façade

SOUCHE

-maçonnerie d'un conduit de cheminée, située au dessus de la toiture



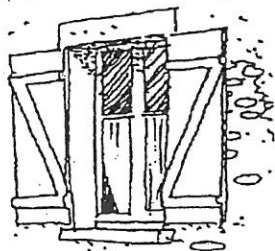
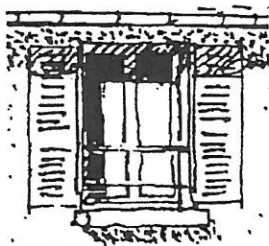
LEXIQUE



TUILE

- grand moule 10 unités /m²
- petit moule 18 unités /m²
- petites tuiles plates 60 unités /m²

VOLETS



-à barres : volets constitués par des lames verticales reliées par deux ou trois traverses horizontales

-à barres et écharpe : volets constitués par des lames verticales reliées par deux ou trois traverses horizontales et une ou deux traverses en diagonale

-persiennes ou à lames américaines : volets constitués par un cadre rempli de lamelles inclinées laissant passer la lumière et l'air

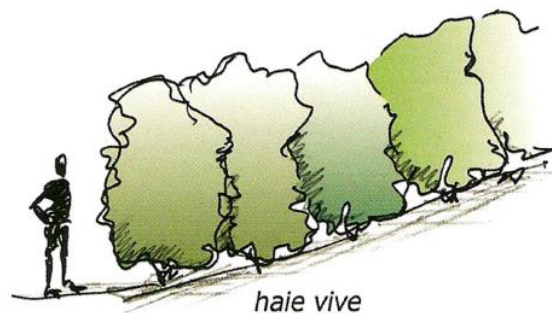
-roulant : volet s'enroulant sur un tambour situé au dessus de la baie

CAHIER DES RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES – ELEMENTS SUR LES HAIES ET STRUCTURES VEGETALES

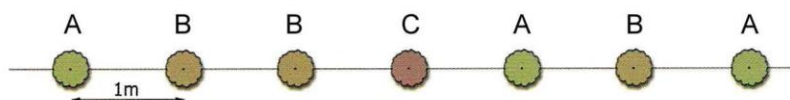
1. DIFFERENTS TYPES DE STRUCTURES VEGETALES

LA HAIE VIVE

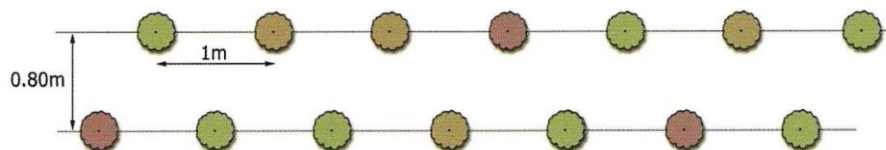
Constituée d'essences en port libre (non taillées), la haie vive peut être mono spécifique mais est généralement composée de 4 à 8 espèces, choisies pour leur floraison, leur fructification ou leur feuillage automnal décoratif. Elle associe des arbustes à feuilles caduques ou persistantes. La taille vise à équilibrer les différents végétaux entre eux et de limiter un développement excessif. Lors de son implantation, il faut réfléchir à la distance de plantation depuis la limite séparative afin d'éviter tout problème de voisinage : une haie poussant à terme à plus de 2 m de haut doit être plantée à 2 m minimum de la limite parcellaire.



→ simple



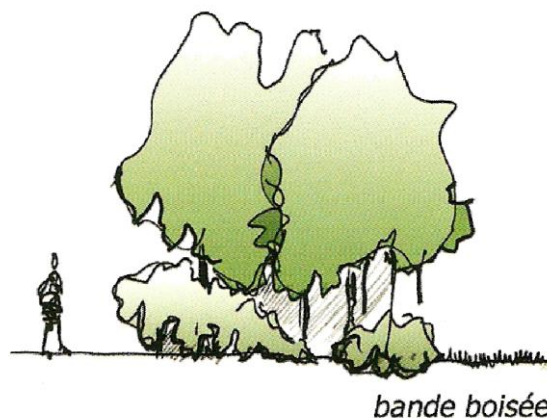
→ double



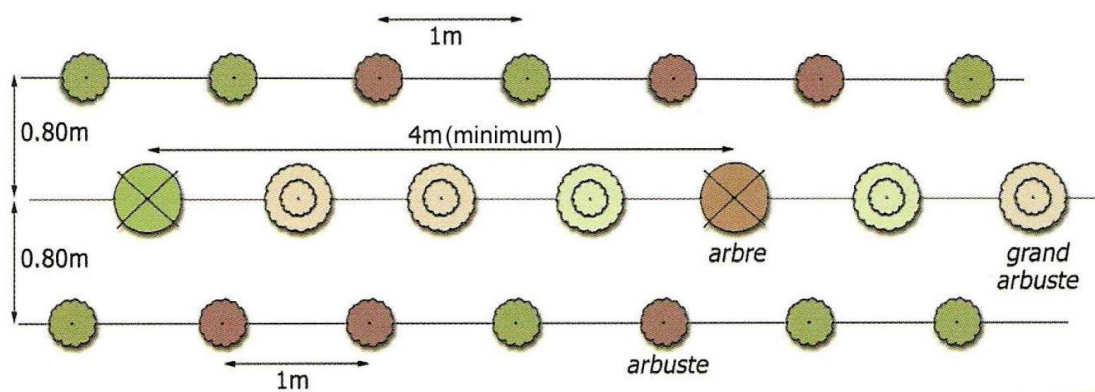
Exemple de schéma de plantation d'une haie vive

LA BANDE BOISEE

Composé d'essences variées la bande boisée accueille des arbres sur tige intégrés dans une masse arbustive de grande ampleur. Elle peut associer des arbres de haut jet (hauteur 15 à 25 m) et des arbres en cépée (touffes de tiges ou rejet de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé, hauteur de 8 à 15 m), entre lesquels s'intercalent des grands arbustes. En lisière de la strate arborée, des arbustes viennent étoffer la bande boisée, sur au moins une ligne. L'association de ces différentes strates permet de constituer comme un petit bois allongé.



D'au moins 2 mètres de large, la bande boisée est particulièrement préconisée à la limite entre zone agricole et espaces urbanisés. Elle peut aussi structurer le bord des routes.



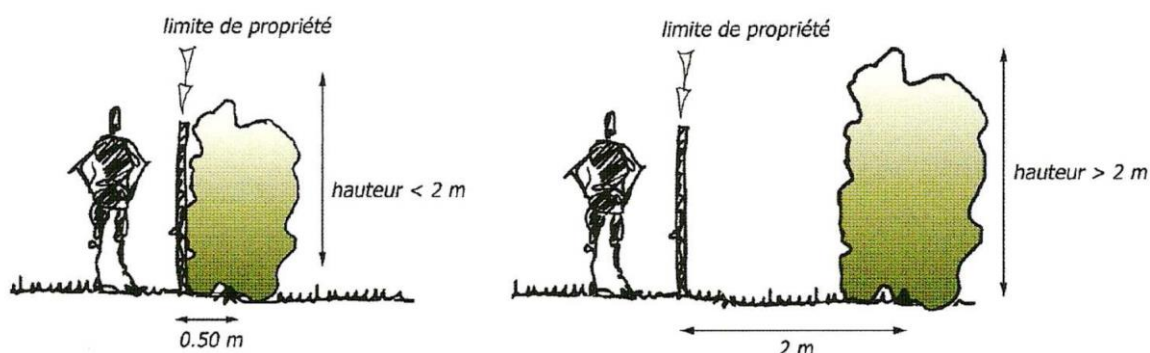
Exemple de schéma de plantation d'une bande boisée

Source des illustrations: CAUE du Loiret

2. PLANTATION DE HAIE ET LIMITE DE PROPRIETE

DISTANCE MINIMALE

Selon l'article 671 du code civil (sauf règlement particulier), une distance minimale de 50 cm par rapport à la propriété voisine est prescrite pour établir une plantation dont la hauteur est inférieure à 2 m par rapport au sol la supportant (la distance est à prendre du pied extérieur de la haie).



ex n°2 : entre parcelles voisines

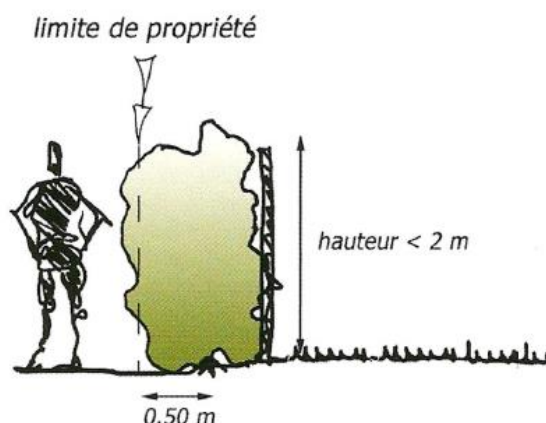
d'après le code civil art. 671

MUR MITOYEN

Si les propriétés sont séparées par un mur mitoyen, une haie peut être plantée de chaque côté sans observer de distances particulières. Cependant, elles ne doivent pas dépasser la crête du mur.

HAIE MITOYENNE

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres isolés se trouvant dans une haie mitoyenne soient arrachés. Cette disposition ne concerne pas une rangée d'arbustes constituant une haie clôturant un jardin. Le propriétaire mitoyenne peut procéder à cet arrachage seul et de son propre chef. De même, la taille doit être effectuée en commun par les deux propriétaires. Le propriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge pour lui de construire un mur sur cette limite.



ex n°1 : espace public / espace privé

d'après le code civil art. 671

IMPLANTATION DE HAIE EN BORDURE DES VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

L'implantation d'une haie en limite de propriété offre une intégration paysagère intéressante. En effet, la clôture, positionnée à l'intérieur de la parcelle, est très peu visible de l'extérieur, et c'est la bordure végétalisée qui marque les limites de propriété.

Source : CAUE du Loiret

3. ESSENCES LOCALES CONSEILLEES

Pour favoriser la biodiversité et assurer une végétation tout au long de l'année, une haie vive ou une bande boisée doivent associer des :

- **Végétaux caducs** (perdent leurs feuilles l'hiver), par exemple Bourdaine (*Frangula alnus*) Erable champêtre, *Acer campestre*, Saule marsault, *Salix caprea*.
- **Végétaux persistants ou assimilés** (gardent leurs feuilles l'hiver), par exemple Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Troène (*Ligustrum vulgare*) Houx (*Ilex aquifolium*).

Ils peuvent aussi intégrer des **végétaux marcescents** (le feuillage se flétrit sans se détacher) : Charme commun (*Carpinus betulus*) Hêtre (*Fagus sylvatica*).

ESSENCES POUR UNE HAIE VIVE :

Végétaux de moins de 2 m

- . Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*
- . Bourdaine, *Frangula alnus*
- . Cassis, *Ribes nigrum*
- . Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
- . Eglantier rouge, *Rosa rubiginosa*
- . Fusain d'Europe, *Evonymus europaeus*
- . Genêt à balais, *Cytisus scoparius*
- . Groseillier à fleurs, *Ribes sanguineum*
- . Rosier arbuste, *Rosa rugosa*
- . Symphorine, *Symphoricarpos rivularis*
- . Viorne lantane, *Viburnum lantana*
- . Viorne Obier, *Viburnum opulus*

Végétaux de plus de 2 m

- . Alisier torminal, *Sorbus torminalis*
- . Bouleau pubescent, *Betula pubescens*
- . Bouleau verruqueux, *Betula pendula*
- . Charme, *Carpinus betulus*
- . Cerisier de Sainte Lucie, *Prunus mahaleb*
- . Cormier, *Sorbus domestica*
- . Cytise, *Laburnum anagyroides*
- . Erable champêtre, *Acer campestre*
- . Houx, *Ilex aquifolium*
- . Noisetier, *Corylus avellana*
- . Poirier sauvage, *Pyrus pyraeaster*
- . Pommier sauvage, *Malus sylvestris*
- . Robinier, *Robinia pseudoacacia*
- . Saule marsault, *Salix caprea*
- . Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*
- . Tremble, *Populus tremula*

ESSENCES POUR UN RIDEAU OU UNE BANDE BOISEE

Strate arbustive

- . Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*
- . Bourdaine, *Frangula alnus*
- . Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
- . Cytise, *Laburnum anagyroides*
- . Eglantier commun, *Rosa canina*
- . Fusain d'Europe, *Evonymus europaeus*
- . Genêt à balais, *Cytisus scoparius*
- . Néflier, *Mespilus germanica*
- . Nerprun purgatif, *Rhamnus catharticus*
- . Noisetier, *Corylus avellana*
- . Prunellier, *Prunus spinosa*
- . Saule marsault, *Salix caprea*
- . Troène, *Ligustrum vulgare*

Strate arborée

- . Alisier torminal, *Sorbus torminalis*
- . Bouleau verruqueux, *Betula pendula*
- . Cerisier de Sainte Lucie, *Prunus mahaleb*
- . Charme, *Carpinus betulus*
- . Chêne pédonculé, *Quercus robur*
- . Chêne sessile, *Quercus petrae*
- . Cormier, *Sorbus domestica*
- . Erable champêtre, *Acer campestre*
- . Erable sycomore, *Acer pseudoplatanus*
- . Hêtre, *Fagus sylvatica*
- . Houx, *Ilex aquifolium*
- . Merisier, *Prunus avium*
- . Pommier sauvage, *Malus sylvestris*
- . Peuplier blanc, *Populus alba*
- . Robinier, *Robinia pseudoacacia*
- . Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*
- . Tremble, *Populus tremula*

4. CONSEILS DE PLANTATION

1. Travailler le sol en profondeur mais sans le retourner, pour l'aérer, l'ameublir et permettre la pénétration des racines ;
2. Enrichir le sol avec du fumier ou un engrais organique (éviter les engrais chimiques) ;
3. Acheter des « jeunes plants » de 2 ans plutôt que de forts sujets. Un jeune plant assure une meilleure reprise, une pousse plus vigoureuse et coûte 5 à 20 fois moins cher ;
4. Protéger les racines du vent desséchant et du soleil dès la réception et jusqu'à la plantation en les plaçant dans du sable abondamment arrosé ;
5. Accompagner la plantation d'un paillage naturel de type paille broyée ou broyat de bois ou d'un paillage biodégradable (fibre naturelle) pour limiter la concurrence entre les jeunes plants et les plantes indésirables et pour conserver une humidité du sol ;
6. Protéger les plantations des animaux (lapins, chevreuils, etc.) ;

5. LE GUIDE D'INFORMATION « VEGETATION EN VILLE »

Le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) a publié le guide « Végétation en ville » afin de permettre la prise en compte des risques d'allergie au pollen lors du choix de végétaux pour des aménagements paysagers en villes.

« L'allergie au pollen est une maladie dite environnementale, c'est-à-dire qu'elle est liée à l'environnement de la personne et non à un agent infectieux, par exemple. Pour cette raison, on ne peut considérer l'allergie uniquement d'un point de vue médical, elle doit être traitée de manière environnementale qui est le seul moyen de faire de la vraie prévention. La conception des plantations urbaines est un élément central de la problématique de l'allergie pollinique en ville » (source : guide végétation en ville »)

Le guide est disponible sur le site web : <http://vegetation-en-ville.org>